

AVIS DE LA COMMISSION

10 janvier 2001

Nouvel examen de la spécialité

TRANXENE 50mg, comprimé sécable
(Boîte de 30)

Laboratoires SANOFI WINTHROP

Suite aux observations du laboratoire, l'avis de la Commission de la Transparence du 13 septembre 2000 est modifié selon le texte ci-après.

La Commission a réexaminé en juin 1999 les conditions d'utilisation de TRANXENE 50mg. De nouvelles données sur son utilisation avaient été demandées après une période d'observation d'un an.

Le laboratoire a prolongé le suivi de la posologie prescrite via le panel DOREMA.

Un tiers des prescriptions est effectué par des psychiatres.

- En novembre 1998 :

La posologie moyenne s'établissait à 1,6 cp/j.

Le pourcentage de prescriptions > 2 cp/j représentaient 19,8% des prescriptions ;

- chez les généralistes : 15,3%
- chez les psychiatres : 27,7%

- En novembre 1999 :

La posologie moyenne s'établissait à 1,5 cp/j

Le pourcentage de prescriptions > 2 cp/j représentaient 15,9% des prescriptions ;

- chez les généralistes : 16,5%
- chez les psychiatres : 14,6%

En un an, globalement, le pourcentage de prescriptions > 2 cp/j a baissé d'environ 20% avec toutefois une évolution contrastée.

Ce pourcentage a baissé chez les psychiatres, alors qu'il a légèrement augmenté chez les généralistes.

En conséquence, la Commission souhaite:

- que des actions d'information soient spécifiquement menées auprès des médecins généralistes et des psychiatres
- réexaminer les conditions d'utilisation de cette spécialité après une période de 1 an.